

Séance du 1^{er} août 2016
Dûment convoquée le 25 juillet 2016

En l'an deux mille seize, le premier août à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire.

Présents : Marcel ALBUCHER, Jean François AUTEFORT, Anne-Catherine BALLAND, Pierre GALLET, Jean Marc HEUZE, Nicole LACHAUD, Dominique LAPORTE, Christèle NEYRAT, Régis ROBERT, Thierry SAULIERE,

Excusée : Anne Marie CARDON,

Secrétaire de séance : Pierre GALLET

Votes : 10 pour / 0 contre / 0 abstention

N°2016-05-01

OBJET : Avenant à la convention de fourniture d'eau potable – secteur la Marterie

Vu la convention en date du 14 janvier 2014,

Vu la modification accordée au projet par la société LAMY GROUP,

Vu l'autorisation de permis de construire N°02440414M0003 accordée le 12/03/2015 au vue de la convention signée le 14 janvier 2014,

Vu la déclaration d'ouverture de chantier en date du 16/03/2015,

Vu l'offre retenue de l'entreprise Montastier pour un montant total des travaux de 60 601,13€ HT,

Vu la modification du projet,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal,

- de réaliser un avenant à la convention pour modifier l'article 4 – financement des travaux,
- propose que le service de l'eau participe à hauteur de 15 000,00€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- approuve la modification de la présente convention par la signature d'un avenant,
- autorise le maire à signer l'avenant à la convention,
- approuve la participation au projet d'extension du réseau au secteur de la Marterie à hauteur de 15 000,00€,
- autorise le Maire à engager les travaux et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de l'opération et au recouvrement des participations au projet d'extension.

N°2016-05-02

OBJET : Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme

Conformément à l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2014 de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport 2015 de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme.

N°2016-05-03

OBJET : Rapport d'activités 2015 du SPANC Vallée de l'Homme

Conformément à l'article 2224-5 du code général des collectivités territoriales et du décret n°95-365 du 6 mai 1995, Monsieur le Maire dresse le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

Dans ce cadre, il porte à la connaissance de l'assemblée le rapport technique et financier du service public communiqué par la communauté de communes Vallée de l'Homme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif.

En l'an deux mille seize, le premier août à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jean François AUTEFORT, maire, ont signé le présent registre.

N°2016-05-01	Avenant à la convention de fourniture d'eau potable – secteur la Marterie
N°2016-05-02	Rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Vallée de l'Homme
N°2016-05-03	Rapport d'activités 2015 du SPANC Vallée de l'Homme

Marcel ALBUCHER	
Jean François AUTEFORT	
Anne-Catherine BALLAND	
Anne Marie CARDON	Excusée
Pierre GALLET	
Jean Marc HEUZE	
Nicole LACHAUD	
Dominique LAPORTE	
Christèle NEYRAT	
Régis ROBERT	
Thierry SAULIERE	